

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 mars 2024, à 19h00

Date de la convocation : 11 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la
présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, CRASPAY Christophe, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, CRASPAIL
Maïté, GALOUYE Camille, MATHIEU Michel, OTTEN Martine.

Excusés : LAZAYRES Chrishélène

Absents : SOULE Michel

Procurations : LAZAYRES Chrishélène à CRASPAY Christophe

Secrétaire de séance : CRASPAIL Maïté

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- | | |
|-------------------------------------|----|
| - en exercice : | 10 |
| - présents : | 8 |
| - ayant participé aux délibérations | 9 |

La séance est ouverte à : 19h00

1 / Approbation du procès-verbal du 29-01-2024 : vote à l'unanimité

2 / Approbation du compte financier unique (CFU) – BP principal :

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de
Monsieur Christophe CRASPAY, 1^{er} adjoint.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du
CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du
document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 826 654.00€

Réalisé : 132 549.71€

Reste à réaliser : 13 401.00€

Recettes :

Prévu : 826 654.00€

Réalisé : 27 703.51€

Reste à réaliser : 36 676.00€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 814 512.32€

Réalisé : 312 292.45€

Recettes :

Prévu : 814 512.32€

Réalisé : 888 652.46€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : -104 846.20

Fonctionnement : 576.360.01

Résultat global : 471 513.81

3 / Approbation du compte financier unique (CFU) – BP AEP :

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Monsieur Christophe CRASPAY, 1^{er} adjoint.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

- **VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 387 042.46€

Réalisé : 81 650.29€

Reste à réaliser : 51 396.24€

Recettes :

Prévu : 387 042.46€

Réalisé : 111 753.55€

Reste à réaliser : 40 172.67€

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 109 494.68€

Réalisé : 84 103.36€

Recettes :

Prévu : 109 494.68€

Réalisé : 107 441.73€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 30 103.26€

Fonctionnement : 23 338.37€

Résultat global : 53 441.63€

4 / Affectation des résultats 2023 – BP principal :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2023 constate que le CFU présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 94 575.69€
- Un excédent reporté de : 481 784.32€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 576 360.01€

- Un déficit d'investissement de : 104 846.20€
- Un excédent des restes à réaliser de : 23 275.00€

Soit un besoin de financement de : 81 571.20€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT 576 360.01€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 81 571.20€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 494 788.81€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 104 846.20€

5 / Affectation des résultats 2023 – BP AEP :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2023 constate que le CFU présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 253.29€
- Un excédent reporté de :	21 085.08€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 338.37€
- Un excédent d'investissement de :	30 103.26€
- Un déficit des restes à réaliser de :	11 223.57€
Soit un excédent de financement de :	18 879.69€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	23 338.37€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	23 338.37€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	30 103.26€

6 / Pont des Eschartès : Sollicitation subvention amendes de police :

Le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic fait sur le pont des Eschartès ainsi que l'ensemble des travaux faits et à prévoir.

Il informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental alloue aux communes de moins de 10 000 habitants une subvention appelée « Dotation des amendes de police allouée par l'Etat » pour les aménagements de sécurité. La réparation des ouvrages d'art communaux en faisant partie, le Maire propose de solliciter cette aide pour la réparation du pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 / Mise à disposition secrétariat pour le SIVU Estibère :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la mise à disposition du secrétariat de Mairie pour le compte du SIVU Estibère. Il propose de reconduire la convention sur les mêmes bases que celle de 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, consulté la convention de mise à disposition, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reconduction de la convention proposée
- **AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec le SIVU Estibère.

8 / Motion plateforme du Valentin-Gourette :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Maire des Eaux-Bonnes. Ce dernier invite l'ensemble des conseils municipaux de la vallée d'Ossau à prendre une motion de soutien concernant la plateforme du valentin à Gourette.

Le Maire fait lecture de la motion prise par le Conseil Municipal des Eaux-Bonnes :

« Nous, élus de la commune des Eaux-Bonnes manifestons aujourd'hui nos inquiétudes et nos interrogations sur la gestion de la fermeture de la plateforme du valentin, à compter du 1^{er} avril.

Cette fermeture ; si elle se justifie par des expertises, ne peut se faire sans un plan et un calendrier de travaux et son financement assuré avec un commencement dès le mois d'avril.

Aujourd'hui force est de constater que ces conditions ne sont pas réunies

Nous alertons sur les enjeux pour la station de Gourette, la Commune et l'attractivité de la Vallée. Nous ne pouvons pas accepter les conséquences désastreuses que cette fermeture va engendrer pour les socio-professionnels et les co-propriétaires, pour la station dans son ensemble avec un risque important de déclassement de la Commune des Eaux-Bonnes.

La situation n'a que trop duré et nous devons passer à une phase réparatoire à la fois de la plateforme mais aussi de la perte d'exploitation qui sera subie par les professionnels.

Nous refusons catégoriquement les risques que fait peser cette fermeture sur les saisons futures, ainsi nous demandons expressément et dans les plus brefs délais :

- Une réunion avec l'ensemble des acteurs de la station pour connaître les modalités de fermeture de la plateforme,
- Un plan et un calendrier des travaux,
- Un plan de financement finalisé,
- Les solutions proposées pour les socio-professionnels et les co-propriétaires.

Sans ces éléments, les élus de la commune mandateront Monsieur le Maire pour étudier toutes possibilités de faire avancer et accompagner le mandataire judiciaire FHB sur ce dossier qui a perdu beaucoup trop de temps dans son traitement.

Motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal dans sa séance du 12 février 2024 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion de soutien du Conseil Municipal des Eaux-Bonnes

9 / Informations diverses :

➤ **Bilan 2023 :**

Le conseil municipal poursuit sa gestion de la commune dans la voie de la sobriété budgétaire en affichant un bilan comptable largement excédentaire.

○ **Le coût grandissant des évènements naturels :**

A souligner la charge que pèsent les évènements naturels et / ou climatiques sur le budget de la commune, auxquels participent pour l'essentiel le Conseil Départemental 64 et dans une moindre mesure l'Etat.

Cette situation nous oblige à disposer d'une trésorerie adaptée et suffisante pour y faire face dans les meilleurs délais ; cela a été le cas tant sur la situation des ponts de Baburet qu'à la suite des chutes de blocs sur la propriété Mondot.

Concernant les berges, nous sommes loin des promesses illusoires qui nous avaient été faites avant le passage en communauté des communes en 2009 à propos notamment de la prise de compétence « rivières ». La prise de compétence par l'interco allait nous permettre de baisser significativement les impôts communaux, la direction des impôts renchérissant qu'elle refuserait désormais toute facture de la commune se rapportant à des travaux en rivière !

Payer plus pour avoir moins : Citons pour imager la désillusion, la mise en place de la taxe GEMAPI dont le but était d'apporter des ressources supplémentaires mais qui s'est dans le même temps accompagnée d'un désengagement dans la protection des berges ; à cela de rajouter le désengagement de l'interco dans sécurisation en eau du pôle éco, le déclassement de la traversée Eschartès / Ferrières en termes de risques pour les biens et les personnes.

○ **Budget principal :**

Fonctionnement : + 576 360€ (dont 481 784€ d'excédent reporté).

Investissement : - 104 846€ Bilan négatif s'expliquant par le fait que des dépenses engagées sont éligibles à des aides qui ne seront perçues qu'en 2024 (ou 2025 pour le pont de Baburet).

Le budget personnel a été augmenté de 35 000€, qui s'explique par l'embauche de personnels remplaçants suite à arrêts maladies et l'emploi d'un deuxième saisonnier.

Il faut aussi anticiper le départ d'André et à terme le remplacement de Gilles, ce qui se traduira par des périodes de doublons.

○ **Budget eau et Assainissement :**

Fonctionnement : + 23 338€

Investissement : + 30 103€

Important : Le budget eau et assainissement est à l'équilibre ; depuis 2021 compris, le budget n'est plus alimenté par le budget principal.

○ **L'endettement :**

Un niveau d'endettement très faible identique à celui de 2021 avec seulement 2 emprunts qui courent sur le budget général, l'un pour le parking (échéance 2028, empruntés 130 000€, annuité 10 105€), et l'autre pour la maison Pichet (échéance 2029, empruntés 80 000€, annuité 6 975€) ce dernier s'auto finançant par les loyers.

○ **Rappel des principales réalisations 2023 :**

- Schéma directeur assainissement (non achevé)
- Schéma directeur eau potable (non achevé)
- Adduction eau cabane des Escharts
- Consolidation des abords de l'abreuvoir de Vath vielh
- Extension parking : L'opération qui permet d'accueillir quelques véhicules de plus s'élève à 5 382€
- Station d'épuration (STEP) : En ce qui concerne la problématique de la STEP, le Conseil Municipal a pris une décision visant à mettre fin, au bout de 18 ans de tergiversations, au partenariat avec Béost.
- Chutes de blocs aux Eschartès : Coût de 28 000€
- Consolidation du pont de Baburet : A ce jour les travaux s'élèvent à 28 456€ pour la seule consolidation d'un des piliers, qui a permis de lever la prescription de fermeture immédiate. Cependant, les 2 ponts restent limités à 3.5t ; pour lever cette limitation, les 3 communes ont missionné l'APGL. Les études et diagnostics préalables seront conduits en 2024, pour des travaux de restauration des tabliers envisagés à partir de 2025
- Berge d'Isale : Les travaux de sécurisation réalisés en octobre s'élèvent à 66 000€, aidés par le CD64 seul.
- Berge en rive gauche de l'Ouzom : Enedis a fait savoir qu'ils ne participeront pas à l'opération de consolidation du mur sur lequel a été fixé en encorbellement la ligne HTA. La proposition d'Enedis de repasser cette zone en aérien a été refusée, puisque c'est afin de supprimer l'ancienne ligne aérienne que nous avons accepté la convention d'enfouissement. La convention passée avec la commune relève d'enfouissement et non d'encorbellement. Il a donc été demandé à Enedis de se mettre en accord avec les termes de la convention.
- Rénovation éclairage public : Coût total 47 270€
Participation commune 24 545€ (sur emprunt porté par le syndicat) +Frais de gestion 1 525€
Le reste est pris par le syndicat d'énergie.
- Rénovation cabane Aydessus : Travaux réalisés en régie + peinture par un peintre.

○ **Prévisions pour le budget 2024 :**

- Achever le schéma directeur d'eau potable
- Achever le schéma directeur d'assainissement
- Isale : Régularisation administrative en vue de l'exploitation de la source d'Isale, et préalable à la connexion avec le village.
- Pont de Baburet : Etudes préalables à la réhabilitation des tabliers (limitation à 3.5t aujourd'hui) en vue de travaux en 2025.
- Lancement des travaux de réhabilitation de la STEP (250 000€ sans le traitement des boues).
- Rénovation énergétique du presbytère (pompe à chaleur et isolation intérieure)
- Changement chauffe-eau à Niourès
- Réparation berge de l'Ouzom, près annexe mairie (45 000€)
- Merlon de protection secteur des mines

➤ **Divers :**

Station d'épuration : les travaux de restauration devraient être lancés avant Novembre.

Stationnement « Hont de Liet » : problèmes d'accès à la rue Carrerot qui est régulièrement bloquée. Une réflexion est en cours pour matérialiser 2 places avec une limitation horaire.

Ecobuage : Les opérations du 22 janvier coté Ossau et du 14 mars coté Eschartès se sont déroulées sans problème.

Village propre : L'enlèvement des déchets recueillis par l'association des marcheurs cueilleurs de la vallée d'Ossau sur le secteur de Palu se fera le 2 ou le 16 avril.

Déjections canines : Les abords de l'aire de jeu et de pique-nique sont régulièrement jonchés de crottes émanant de chiens soit livrés à eux-mêmes, soit conduits intentionnellement par leur maître pour cela. Nous demandons aux propriétaires de chiens de respecter nos administrés, nos enfants, nos visiteurs. Un panneau sera mis en place pour sensibiliser les propriétaires de chiens et un distributeur de poches sera mis à la disposition.

Vie au village : La mairie reste un espace de tolérance et d'écoute de tous. Néanmoins, le maire rappelle aux administrés qu'ils n'ont pas à adresser leurs requêtes aux employés municipaux, mais qu'ils doivent passer par la mairie. Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une mise au point en novembre 2020, à la suite de démarches animées de malveillance. Hors les informations qui sont dues à tout administré, les autres demandes doivent être formulées par écrit auprès de la mairie.

Requêtes relatives à l'église : En ce qui concerne **les requêtes relatives à l'église**, elles devront émaner de l'autorité cultuelle. A ce sujet, il est rappelé que la commune est propriétaire de l'édifice et qu'elle est tenue d'honorer les charges lui revenant à ce titre ; en revanche, les charges afférentes à la pratique du culte relèvent de l'entité cultuelle.

Rappel : A l'occasion d'une demande émanant de la mairie de pouvoir disposer de l'église pour présenter l'histoire du village et des mines de Baburet, l'évêché, dans son refus, avait sommé la commune de respecter les clauses de la loi de 1905.

Fin de séance à : 20h30


Le Maire,
Gérard SARRAILH

